



Conseil général
Échange

A1112-CG-053

Prendre la mesure des enjeux politiques au Québec et au Canada

Les 21, 23 et 24 février 2012

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 356-9999
Télécopie : (418) 649-8800

Introduction

La conjoncture sociopolitique présentée à cette réunion du Conseil général n'aborde que les éléments qui marquent l'actualité québécoise et canadienne. Cela ne signifie pas que nous considérons l'actualité internationale comme moins importante. La présentation de la conjoncture économique aura permis de prendre la mesure de certains défis internationaux. Toutefois, dans le contexte actuel, nous estimons qu'il faut prendre la mesure des enjeux politiques qui nous confrontent directement.

Au Québec

Le thème du changement occupe le devant de la scène politique. Il est question de crise de la démocratie représentative qui nécessiterait des changements institutionnels. On nous propose de faire de la politique autrement, c'est-à-dire de mener une réforme démocratique qui permettrait de repenser les pratiques démocratiques afin de favoriser la participation citoyenne directe aux décisions politiques, soit par des consultations par le biais des médias sociaux, par des initiatives populaires ou, encore, par la prédominance de l'Assemblée nationale sur l'exécutif. La réforme du mode de scrutin et l'introduction de la proportionnelle sont évoquées de même que l'assouplissement de la discipline de parti et la création de mécanismes permettant l'exercice de la démocratie directe comme le référendum d'initiative populaire. Ces changements souhaités par une fraction significative de la population, ou du moins la fraction qui agit, trouvent cependant un écho tout relatif chez les partis politiques.

Ce débat est important et il a toute sa raison d'être, sauf que, lorsqu'il est question de changement, ce n'est pas nécessairement celui-là qui est mis de l'avant.

Depuis les années 2000, le Québec vit, ou subit, une restructuration politique qui s'est définie pendant un certain temps comme la réingénierie de l'État. Ce qu'on a pu observer, ce sont des efforts conjugués pour enraciner un discours purement comptable sur l'économie et les finances publiques qui a contaminé l'analyse et l'action politique. Pour les tenants de ce discours, le Québec devait procéder à des changements radicaux, car l'appareil gouvernemental était tentaculaire et, surtout, nous n'avions plus les moyens de nos services publics et de nos programmes sociaux. L'universalité devait céder sa place à la sélectivité, la gratuité à la capacité de payer des utilisateurs-payeurs. Bref, la solidarité relevait d'un autre siècle. Leurs propositions ont fait leur chemin comme on a pu le constater lors des élections et elles seront encore une fois au menu électoral, le cas échéant.

1. La reprise des travaux parlementaires et les objectifs des partis politiques

Le portrait de l'Assemblée nationale s'est quelque peu diversifié. Outre le Parti québécois (PQ) avec 44 députés et le Parti libéral du Québec (PLQ) en comptant

64, on en retrouve maintenant 9 à la CAQ et aussi 7 qui siègent comme indépendants. Les travaux parlementaires ont repris le 14 février 2012. Plusieurs projets de loi sont toujours au feuillet, mais aucun débat n'a lieu en ce qui les concerne. C'est notamment le cas pour les projets de loi portant sur la gouvernance des collèges et des universités, et pour celui sur les balises encadrant les accommodements raisonnables dans l'Administration publique. L'activité parlementaire est toutefois importante sur le Plan Nord, la loi sur les mines ou l'occupation du territoire. Sur le plan de l'éducation, la ministre Line Beauchamp a déposé le projet de loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école. Concernant les personnes âgées, la politique *Vieillir chez soi* devrait être déposée au printemps.

1.1 Le PLQ : entre l'offensive et la défensive

S'il y avait déclenchement d'élections, plusieurs députés auraient à composer avec la nouvelle carte électorale, mais le premier ministre est formel, il n'y aura pas d'élections avant la mi-mai, le temps de tenir le Salon Plan Nord les 20 et 21 avril 2012. En fait, pour qu'il y ait des élections au printemps, il faudrait une fenêtre d'opportunité, c'est-à-dire que le PLQ effectue une réelle remontée dans les sondages et que la CAQ poursuive sa descente. Selon le dernier sondage diffusé le 16 février 2012 par Léger Marketing/Agence QMI, le PLQ, le PQ et la CAQ seraient nez à nez, soit 29 % des intentions de vote pour le PLQ et le PQ et 28 % pour la CAQ. Le PLQ domine à Montréal, mais il ne récolte principalement ses voix que du côté des anglophones et des allophones. Et pire, le taux d'insatisfaction à l'égard du gouvernement libéral se maintient au-dessus de 70 %.

L'autre défi que devra surmonter le PLQ sera la recherche de candidatures nouvelles qui viendront remplacer les départs qui se préparent. De plus, comme il est difficile d'évaluer l'effet qu'auront les audiences publiques de la commission Charbonneau, à l'automne, sur le gouvernement libéral, le premier ministre évaluera peut-être qu'il vaut mieux se lancer dans l'arène avant les mauvais jours.

Nous pouvons déjà déduire ce que sera le message principal du PLQ, soit la légitimité du Plan Nord et sa vision du développement économique du Québec. Pour Jean Charest : « tout ce que nous faisons est fait pour renforcer l'économie et créer de l'emploi au Québec¹ ». La réalité est toute autre. L'intervention du gouvernement dans le cas des ressources naturelles, c'est de vendre le Québec au nord du 49^e parallèle au plus offrant, surtout aux entreprises étrangères. Ce n'est pas cette citation du premier ministre qui viendra prouver le contraire : « le gouvernement investit dans un projet "non pas pour en être le propriétaire ou avoir une part de contrôle, mais pour avoir une fenêtre sur certains projets"² ». Faut-il en déduire que le gouvernement se contentera de regarder par la fenêtre le travail

¹ DUTRISAC, Robert (2012). « Caucus pré-sessionnel du Parti libéral du Québec, Les élections attendront », *Le Devoir* (10 février), p. A-3.

² SHIELDS, Alexandre (2012). « Charest est pris de vitesse par l'industrie », *Le Devoir* (14 février), p. B-5.

d'exploitation de nos ressources minières par les multinationales chinoises ou indiennes ?

Un fait est certain, le gouvernement ne posera pas trop de contraintes aux compagnies minières, car « en dehors des zones urbanisées ou consacrées à la villégiature, le *free mining* doit continuer de s'appliquer, selon les dispositions du projet de loi 14. Cela veut dire que la Loi sur les mines a préséance sur plusieurs législations en vigueur au Québec³ ». Ce que nous avons dénoncé.

1.2 Le PQ : à la recherche de ses racines

Le PQ semble avoir retrouvé un peu de sérénité. Il a développé une nouvelle stratégie : devant l'effondrement du Bloc québécois (BQ) et l'incapacité pour le Nouveau parti démocratique (NPD) de prendre le relai en ce qui concerne les demandes du Québec, le PQ critique dorénavant de plus en plus le gouvernement Harper. Actuellement, selon le sondage mentionné précédemment, le PQ dominerait chez les francophones (35 %) et marque des points dans les régions-ressources où il est majoritaire. Il se retrouve en compétition avec la CAQ en Estrie-Centre-du-Québec, en Outaouais et dans la région Laval-Laurentides-Lanaudière.

Parce que le PQ s'est prononcé en faveur de l'abolition de la taxe santé et de l'augmentation des impôts pour les plus fortunés (pour les revenus de 130 000 \$ et, plus particulièrement, de 250 000 \$), il a subi l'ironie du ministre Bachand qui l'a accusé de ramener la lutte des classes. Pour la CSQ, l'interprétation à donner à ces propositions est peut-être la reconnaissance, par ce parti, que le Québec n'adhère pas nécessairement au discours du gouvernement ou de la CAQ et qu'il faut s'en distancier. Peut-être faut-il y voir aussi l'influence des propositions mises de l'avant par l'Alliance sociale pouvant permettre au PQ de renouer avec des valeurs et des orientations qu'il a déjà défendues.

On peut faire le même constat du côté du Plan Nord et du projet de loi sur les mines, alors que le travail de ce parti à l'Assemblée nationale tend à redonner au Québec le contrôle de l'exploitation de ses ressources naturelles et à maximiser les retombées économiques du développement pour les régions du Québec, dans une perspective de développement durable.

1.3 La CAQ : réformer le gouvernement au cours de ses 100 premiers jours

Le président de l'Assemblée nationale a tranché, la CAQ ne sera pas reconnue comme groupe parlementaire, et ce, conformément à l'article 13 du règlement qui stipule que la reconnaissance d'un parti politique à l'Assemblée nationale nécessite l'obtention de 20 % des suffrages ou l'élection de 12 députés issus de cette formation politique. Devant cet échec prévisible, la CAQ choisit d'intervenir sur le terrain dans les 17 régions administratives du Québec. Il n'y a actuellement que dans les régions de la Capitale nationale, de Chaudière-Appalaches et, très

³ Shields, 2012, p. B-5.

faiblement, de Laval-Laurentides-Lanaudière que la CAQ domine dans les intentions de vote.

Présentement, la CAQ a besoin de temps pour se structurer et, surtout, trouver les éléments qui rassembleront des députés aussi disparates (ex-adéquistes et ex-péquistes). La CAQ a plusieurs défis devant elle : prouver que ce n'est pas un parti éphémère, démontrer sa capacité à rallier toutes les tendances et non seulement recruter des candidats autres que les transfuges de l'ex-ADQ ou des ex-péquistes, et trouver le financement nécessaire à l'organisation d'une vraie campagne électorale⁴. Sur le plan des propositions, ce parti devra aller plus loin que les éléments contenus dans les quatre plateformes de discussions qui ont mené à la constitution de ce parti et, particulièrement, réussir à ajuster les discours de tous ces électeurs libres que sont ses recrues.

En attendant, et malgré une série de couacs depuis la formation de son parti politique, François Legault persiste et signe à proposer un ensemble de mesures visant à restructurer l'État québécois :

- Abolir les commissions scolaires linguistiques ;
- Abolir les agences de la santé ;
- Réviser la rémunération des médecins ;
- Assumer les coûts du système de santé selon le revenu, donc moduler la taxe santé selon le revenu des personnes ;
- Ouvrir les conventions collectives du personnel enseignant des commissions scolaires ;
- Considérer les services de garde comme un service essentiel et limiter le droit de grève des éducatrices.

Enfin, dans la foulée de la décision de la Cour suprême concernant le cours d'éthique et de culture religieuse, la CAQ veut relancer le débat sur la place de la religion à l'école. Selon l'ex-adéquiste Éric Caire, il faut répondre aux questions suivantes :

Quel est l'espace pour l'enseignement de la religion ? Où est-ce que ça se fait ? À quel moment ça se fait ? Par qui ça se fait ? [...] On va déposer une position très claire qui va répondre à ces questions-là⁵.

Une telle déclaration, qui n'a pas été rejetée par François Legault, risque de nous entraîner à nouveau dans un débat qu'on croyait réglé au Québec, soit la déconfessionnalisation de l'école publique. Si on en croit le député Caire, il voudrait

⁴ François Legault exige que les personnes candidates amassent 25 000 \$.

⁵ OUELLET, Martin (2012). « La CAQ veut relancer le débat sur la place de la religion à l'école », *Le Soleil* (17 février), www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201202/17/01-4497189-la-caq-veut-relancer-le-debat-sur-la-place-de-la-religion-a-lecole.php (Consulté le 20 février 2012).

en faire un thème de la prochaine campagne électorale et aborder aussi la question des accommodements raisonnables⁶

1.4 Québec solidaire (QS)

QS se maintient autour de 8 % dans les intentions de vote au Québec. Il n'y a qu'à Montréal que ce parti dépasse la barre des 10 % d'appuis. Quant aux enjeux que veut défendre ce parti, ceux-ci se précisent : le développement économique du Québec et l'emploi, le développement responsable du Plan Nord, l'environnement et la croissance des inégalités sociales. Quant à la langue française, ce ne serait pas une priorité, mais elle serait tout de même à l'ordre du jour.

2. Les attaques contre le mouvement syndical

Il y a eu 59 conflits de travail au Québec en 2011, selon le ministère du Travail⁷. Ces conflits étaient assujettis soit au Code canadien du travail ou au Code du travail québécois. Parmi ces conflits, 33 étaient des grèves, 17 des lock-out et 9 des grèves et des lock-out à la fois. Le plus grand nombre de conflits concernait l'industrie manufacturière, soit 11. Mais c'est dans le secteur des communications et des autres services publics que le plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs ont été affectés, soit 5 877 sur un ensemble de 13 758 touchés par des conflits, en 2011. Selon les données préliminaires du ministère du Travail, il y a actuellement 8 lock-out en cours et 2 grèves. Sur un total de 898 personnes salariées qui vivent un conflit de travail, 755 travaillent pour Rio Tinto Alcan.

Les attaques contre le mouvement syndical se poursuivront avec, en renfort, la majorité des médias qui s'en font le relai. Au cœur des attaques, plusieurs affirmations :

- Les salaires dans le secteur public sont qualifiés de plus élevés que dans le secteur privé, malgré toutes les études qui démontrent le contraire ;
- La rémunération globale est trop généreuse dans le secteur public, particulièrement en ce qui concerne les congés, les vacances, les régimes de retraite ;
- Les conventions collectives sont rigides et elles « protègent les travailleuses et les travailleurs incompetents et rend (sic) l'innovation impossible » ;
- Les cotisations syndicales sont utilisées pour financer des activités sociales, de coopération internationale, des groupes communautaires ou des activités politiques ;

⁶ Ouellet, 2012.

⁷ QUÉBEC, MINISTÈRE DU TRAVAIL (2012). *Information statistique sur le travail*, Direction de l'information sur le travail, www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/arrets_travail/arrets1112.pdf (Consulté le 15 février 2012).

- L'introduction du libre choix dans le paiement de sa cotisation syndicale et l'abolition de la formule Rand.

Il faut aussi surveiller le sort qui sera réservé au projet de loi n° 399, intitulé Loi modernisant les dispositions relatives aux briseurs de grève et modifiant de nouveau le Code du travail, déposé par le PQ.

Il faudra également être attentif à l'effet qu'auront, sur les négociations dans le secteur municipal, les concessions des cols bleus de la ville de Toronto⁸ afin d'éviter un lock-out et de sauver les services publics et les emplois.

Au Canada

1. Les premières données du recensement

Les données du recensement canadien nous renvoient une nouvelle configuration des dynamiques politiques qu'on ne peut ignorer. Ces données, issues du formulaire court obligatoire, confirment qu'il y a une reconfiguration démographique du Canada entraînant le déplacement du pouvoir vers l'Ouest, le déclin de l'Ontario et la fragilité démographique et politique du Québec qui ne représente plus que 23,6 % de la population canadienne. Dorénavant, un gouvernement, quel qu'il soit, n'a plus nécessairement besoin du Québec pour obtenir une majorité de voix et diriger le pays.

Cette situation ira en s'amplifiant d'ici quelques années alors que 30 nouvelles circonscriptions seront créées, particulièrement dans les banlieues de Toronto, de Calgary, de Vancouver et, dans une moindre mesure, de Montréal. Ce qui deviendra de plus en plus significatif est l'influence politique grandissante des banlieues des grandes villes sur la distribution des votes et, conséquemment, sur les décisions politiques.

Cette nouvelle situation aura un effet sur les transferts fédéraux, mais aussi sur la capacité pour le Québec de défendre ses dossiers. Un autre effet sera la fragilité des langues officielles, le poids des francophones dans l'espace canadien ne cessant de diminuer. Il faudra toutefois attendre la publication des données sur la langue, prévue à l'automne 2012, pour tracer un portrait précis de la situation.

2. Les dérives autoritaires du gouvernement Harper s'accroissent

Le premier ministre Harper ne s'en est jamais caché, il veut changer radicalement le visage politique du Canada. C'est l'homme d'un projet. Dans une entrevue accordée à Alec Castonguay, de la revue *L'Actualité*, Stephen Harper explique le virage conservateur qu'il veut pour le pays. « Des valeurs comme l'ordre public, la

⁸ Il s'agit, notamment, de la perte de la sécurité d'emploi pour les employés et employées qui ont moins de 15 ans d'ancienneté. Si leur poste est supprimé dans le cadre des compressions prévues, ils seront licenciés.

réduction des taxes et des impôts, le libre-échange, le respect des compétences des provinces, et le patriotisme militaire sont de plus en plus acceptés comme étant la norme⁹. » Ce qu'il vise, c'est « l'érosion tranquille d'un État canadien progressiste et interventionniste¹⁰ ».

Actuellement, le virage conservateur ne semble pas susciter l'adhésion québécoise, alors que seulement 25 % de la population du Québec croit que le Canada est sur la bonne voie. Cependant, il n'y en a que 45 % qui pensent le contraire. Il reste donc un pourcentage significatif de personnes qui ne se sont pas encore fait une opinion ou qui refusent de se prononcer. Et Stephen Harper n'a pas renoncé au Québec. Selon lui, le Québec partage les valeurs conservatrices :

Pour nous, le défi n'est pas l'absence de valeurs conservatrices au Québec. C'est notre incapacité de rassembler dans notre parti les gens qui partagent ces valeurs. Je suis déterminé à améliorer cette situation. Je n'ai pas mis une croix sur le Québec¹¹.

2.1 L'étranglement de l'appareil gouvernemental

Le gouvernement Harper veut imposer un régime minceur à l'administration fédérale. Fidèle à la logique libertarienne des conservateurs, le prochain budget fédéral sera plus explicite sur la nature des compressions au sein de l'administration publique, mais l'objectif de réduction de 5 % à 10 % des dépenses des ministères est déjà connu. Ces compressions s'ajoutent aux baisses de la TPS (de 7 % à 5 %) et aux réductions majeures d'impôt des entreprises qui ne versent plus que 15 % au trésor public. Toutes ces décisions ont pour effet de diminuer substantiellement la capacité du gouvernement à assurer l'ensemble des missions qu'historiquement il a assumé et se concrétiseront par des mises à pied massives dans la fonction publique fédérale.

De la même manière, en interrompant les subventions accordées aux groupes de coopération internationale, aux organisations féministes et aux groupes de défense des droits, ce gouvernement essaie de museler la critique politique et la capacité d'analyse par ces groupes des effets des politiques et des législations mises en place. Les compressions aux programmes ont aussi pour effet de limiter la capacité pour les agences gouvernementales de produire des documents d'orientation qui pourraient proposer d'autres politiques que celles mises de l'avant par le gouvernement canadien.

Ces compressions auront aussi un effet marqué sur les finances provinciales qui, dans plusieurs cas, seront sollicitées pour prendre la relève du fédéral.

⁹ CASTONGUAY, Alec (2012). « La face cachée du Plan Harper », *L'Actualité* (1^{er} mars), p. 19.

¹⁰ Castonguay, 2012, p. 19.

¹¹ Castonguay, 2012, p. 26.

2.1.1 Quelques exemples de compressions encore plus draconiennes à venir

Les compressions imposées aux ministères et aux organismes fédéraux ont pour effet de diminuer ou d'abolir des services directs à la population. À titre d'exemple, 40 % des demandes de prestations d'assurance-emploi nécessitent deux à trois fois plus de temps qu'auparavant. En conséquence, les personnes au chômage se retrouvent dans des situations financières extrêmement précaires.

Nous connaissons la politique qui a conduit à museler les scientifiques œuvrant au gouvernement fédéral. Ce qui suscite, aujourd'hui, de nouvelles inquiétudes, c'est le licenciement de près de 300 scientifiques depuis un an. Cette perte d'expertise concerne des domaines importants comme l'environnement. C'est du moins ce que craignent des scientifiques des États-Unis qui déterminent les domaines où le Canada se fragilise en ce qui concerne la collecte de données scientifiques, particulièrement sur la couche d'ozone, les polluants atmosphériques ou le dépôt de substances toxiques dans les Grands Lacs¹². Ce n'est pas un hasard si le gouvernement cherche à diminuer la recherche scientifique effectuée au sein de la fonction publique fédérale. Il ne veut tout simplement pas que les chercheurs à son emploi contredisent ses orientations politiques qui ne sont pas fondées sur des données scientifiques, mais sur des présupposés idéologiques.

Toujours du côté de l'environnement, le gouvernement a éliminé la subvention au Réseau canadien de l'environnement (RCEN) qui regroupe 640 organismes environnementaux au Canada, dont le Secrétariat des organismes environnementaux du Québec. Parmi les organismes membres du Secrétariat, on trouve la Fondation Monique-Fitz-Back, Équiterre et les conseils régionaux de l'environnement¹³. Pour l'avenir, ces organismes devront se tourner vers d'autres sources de financement, dont le gouvernement provincial. Cette décision est étroitement liée aux orientations fédérales visant à diminuer le financement des groupes environnementaux qui critiquent l'action du Canada et, ainsi, contribuer à affaiblir leur éducation à l'environnement, leur action politique et leur influence sur la population.

Radio-Canada-CBC est aussi dans la mire des conservateurs. Depuis des années, ils rêvent de couper les vivres à cette institution, car ils ne font pas confiance au diffuseur public pour défendre leur vision du Canada, particulièrement au Québec. Ce qui est à craindre avec les compressions annoncées à Radio-Canada, c'est qu'elles pourraient menacer les engagements du diffuseur public visant à accroître le contenu canadien aux heures de grande écoute et à améliorer les services en région de même que les services numériques. Ces compressions pourraient entraîner des suppressions d'emploi.

¹² TANGUAY, Benjamin (2012). « Réduction du budget d'Environnement Canada, des scientifiques américains inquiets », *La Presse* (14 février), p. A-18.

¹³ SECRÉTARIAT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX DU QUÉBEC (2011). www.soeq.org/liste_mb.html (Consulté le 15 février 2012).

Le régime de pension de vieillesse est un programme universel qui a permis de réduire la pauvreté des personnes âgées. Sous le prétexte que le Canada ne pourra répondre à ses obligations, le gouvernement fédéral veut le réformer d'ici 2020. Pourtant, rien ne prouve que le régime ne puisse pas respecter ses engagements envers les personnes âgées.

2.2 Des atteintes aux droits

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement canadien n'a eu de cesse de modifier radicalement les instruments juridiques canadiens au nom de la sécurité intérieure et extérieure du pays, et ce, avec un mépris flagrant des droits et des libertés de la personne, pensons à l'abolition du registre des armes à feu ou au durcissement du système judiciaire. Plusieurs de ces politiques ont pour effet de discréditer le Canada sur la scène internationale et il se retrouve isolé dans d'importants forums internationaux. Il semble toutefois que cela n'ébranle en rien la politique canadienne.

Actuellement, le premier ministre Harper laisse ses députés, ses ministres ou des sénateurs présenter des propositions ou des intentions qui laissent entrevoir une percée encore plus importante du conservatisme social et de l'influence du religieux sur les droits de la personne. Ces propositions auront des conséquences sur la vie des gens.

2.2.1 L'adoption du projet de loi C-10¹⁴ et l'inflation des coûts liés à la justice pour le Québec

« L'objectif central du système de justice pénale n'est pas le bien-être des criminels, mais la protection des citoyens respectueux de la loi et de leurs biens¹⁵. » Ces propos, tenus par Stephen Harper lors du gala de la Canadian Victim Foundation en 2008, illustrent parfaitement l'obsession de ce gouvernement pour la punition au mépris de la prévention et de la réhabilitation se traduisant par le projet de loi C-10 qui vient changer la situation de la justice au Canada. Non seulement ce projet de loi omnibus durcit les peines, mais il aura aussi un effet majeur sur les finances des provinces. En effet, à cause de cette loi, il y aura une multiplication du nombre d'institutions carcérales, une augmentation du temps passé en prison et, conséquemment, une croissance des coûts par personne détenue. Selon le gouvernement du Québec, le projet de loi équivaldrait à une facture de 500 à 600 millions de dollars, sans compter une facture annuelle supplémentaire de 75 à

¹⁴ Il s'intitule Loi édictant la Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États, le Code criminel, la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et d'autres lois.

¹⁵ NADEAU, Christian (2010). *Contre Harper*, Boréal, p. 76.

100 millions. Pendant ce temps, les sommes nécessaires à la réhabilitation, à la réinsertion et à la prévention seront nettement insuffisantes.

2.2.2 La légitimation de la torture par le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews

Le ministre de la Sécurité publique du Canada a soulevé un tollé de protestations lorsqu'il a été porté à la connaissance publique que dorénavant, il autoriserait la reconnaissance des renseignements obtenus sous la torture. Selon lui, il faut condamner la torture sauf qu'il y aurait des situations exceptionnelles où celle-ci pourrait être justifiée :

Dans des situations où un risque à la sécurité publique sérieux existe et où des vies sont peut-être en jeu, je m'attends et donc j'ordonne au SCRS de faire de la protection de la vie et de la propriété son principe premier et de partager les informations nécessaires – décrites et qualifiées de manière adéquate – aux autorités appropriées¹⁶.

En d'autres mots, si la sécurité du Canada est en danger, le gouvernement canadien reconnaîtra la légitimité des renseignements obtenus par des pays qui ont recours à la torture pour faire parler les soi-disant informateurs ou terroristes. En édictant cette directive, le ministre et le gouvernement dirigé par Stephen Harper contreviennent d'une manière flagrante à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Comme le rappelle Christian Nadeau, professeur au Département de philosophie de l'Université de Montréal :

L'acceptation, même tacite, de la torture diminue notre capacité à différencier la menace réelle de sa probabilité, car nous sacrifions tout à l'autel de la sécurité. Peu à peu, ce que nous excusons de manière exceptionnelle devient convenable parce que nous en banalisons la portée morale¹⁷.

2.2.3 L'association des mouvements environnementaux à des mouvements terroristes

On savait déjà que le gouvernement Harper considérait les mouvements environnementaux et les organisations autochtones comme des adversaires à sa politique énergétique, notamment à l'égard de ses efforts pour redorer l'image des sables bitumineux. Mais voilà que le gouvernement ne se contente pas de les vilipender et d'éliminer leur financement, il les associe aussi à des organisations qui pourraient se comporter comme des organisations terroristes.

¹⁶ Selon une lettre du ministre au directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), cité par BUZETTI, Hélène (2012). « Torture : oui dans certains cas, dit Ottawa », *Le Devoir* (8 février), p. A-1 et A-10.

¹⁷ NADEAU, Christian (2012). « Torture et sécurité publique - Une odieuse légitimation de la torture », *Le Devoir* (11 et 12 février), p. B-5.

Le gouvernement Harper a publié sa stratégie antiterroriste intitulée *Renforcer la résilience face au terrorisme : Stratégie antiterroriste du Canada*. Cette dernière s'appuie sur la définition du terrorisme dans le Code criminel :

Une omission ou un acte commis au Canada ou à l'étranger au nom d'un but de nature politique, religieuse ou idéologique en vue d'intimider la population quant à sa sécurité, entre autres sur le plan économique, ou en vue de contraindre une personne, un gouvernement ou une organisation (au Canada ou à l'étranger) à accomplir un acte ou à s'en abstenir et qui intentionnellement cause une des nombreuses formes précisées de préjudice grave¹⁸.

Le document définit aussi trois grandes catégories de menaces auxquelles fait face le gouvernement canadien : l'extrémisme islamiste sunnite, les autres types d'extrémisme international et l'extrémisme d'origine intérieure militant pour des causes précises. « Ces groupes extrémistes sont enclins à faire des revendications – légitimes ou illégitimes – portant sur la défense des animaux, la suprématie blanche, l'environnementalisme et l'anticapitalisme¹⁹. »

L'application d'une telle stratégie aura comme effet de museler les groupes environnementaux et d'accentuer les représailles contre tous les groupes ou toutes les personnes qui s'opposent aux projets allant à l'encontre des orientations économiques du gouvernement et des compagnies pétrolières et minières. De fait, c'est de cela qu'il s'agit, assujettir les droits aux impératifs économiques.

2.2.4 L'incitation aux suicides en milieu carcéral

La sortie du sénateur Boisvenu, porte-parole du gouvernement au Sénat en matière de justice, suggérant que les condamnés pour meurtre devraient avoir une corde pour se pendre, n'a pas été condamnée par le Parti conservateur (PC) ni par le premier ministre Harper. Cette sortie a ramené sur le devant de la scène la réintroduction, d'une manière déguisée, de la peine de mort au Canada. Cela est à peine surprenant, considérant le fait que le gouvernement fédéral actuel a abandonné la politique canadienne de demander la clémence pour tout Canadien condamné à mort peu importe le pays dans lequel il est détenu.

2.2.5 Les menaces aux droits des femmes

Le député conservateur Stephen Woodworth a déposé une motion visant à créer un comité afin d'en arriver à une définition légale d'un être humain. Ce qui est

¹⁸ CANADA, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2011). *Renforcer la résilience face au terrorisme : Stratégie antiterroriste du Canada*, www.publicsafety.gc.ca/prg/ns/_fl/2012-cts-fra.pdf (Consulté le 15 février 2012), p. 8.

¹⁹ Propos tenus par le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, et cités par VASTEL, Marie (2012). « Haro sur les extrémistes écolos », *Le Devoir* (11 et 12 février), p. A-4.

souhaité, c'est l'abolition de l'article 223 (1) du Code criminel canadien qui stipule qu'« un enfant devient un être humain au sens de la loi lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère²⁰ ». Ce qu'il veut, c'est la reconnaissance du fœtus comme étant un être humain à part entière et doté de droits. La motion chemine actuellement selon la procédure parlementaire. Même si le ministre de la Justice, Rob Nicholson, affirme que le gouvernement ne rouvrira pas le débat, sa politique étrangère est révélatrice des orientations gouvernementales alors qu'il refuse de financer les groupes œuvrant sur la scène internationale et offrant de l'information sur la planification des naissances, l'interruption de grossesse ou des services d'avortement.

Cette menace est sérieuse, et ce, même dans le contexte québécois alors qu'on apprend qu'il y aurait au Québec une prolifération de centres « antichoix », dont six à Montréal et quatre à Québec, qui sont soutenus par des groupes religieux et qui diffusent des conseils antiavortement.

2.2.6 Le projet de loi C-30, intitulé Loi sur la protection des enfants contre les cyberprédateurs

La pornographie juvénile est un fléau que personne ne conteste. Devant l'importance que prend la cyberpornographie, le ministre Toews a déposé le projet de loi qui vise à assurer la protection des enfants contre les cyberprédateurs. Cependant, il a dû annoncer rapidement que ce projet de loi serait modifié, car il ouvrirait toute grande la porte à la collecte de renseignements personnels auprès de fournisseurs d'internet et à l'écoute des conversations privées des gens, et ce, sans nécessairement avoir la permission des tribunaux.

2.2.7 Le projet de loi C-31, intitulé Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada

Fidèle à son obsession de sécurité et affirmant vouloir contrer les demandes de statut de réfugié qualifiées d'illégales engorgeant le système d'immigration, le ministre de l'Immigration, Jason Kenney, a déposé un projet de loi omnibus qui confiera au ministre des pouvoirs discrétionnaires sans précédent :

Trop de deniers publics sont dépensés pour des demandeurs d'asile qui n'ont pas besoin de notre protection. Nous devons envoyer un message à ceux qui souhaitent abuser du généreux système d'octroi de l'asile du Canada, et leur dire que s'ils n'ont pas besoin de protection, ils seront renvoyés chez eux rapidement²¹.

²⁰ L'article 223 (1) se poursuit ainsi : a) qu'il ait respiré ou non ; b) qu'il ait ou non une circulation indépendante ; c) que le cordon ombilical soit coupé ou non.

²¹ CANADA, MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION (2012). *Le gouvernement Harper présente la Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2012/2012-02-16.asp (Consulté le 20 février 2012).

Dorénavant, le ministre pourra décider quels sont les pays d'origine desquels les demandeurs du statut de réfugié ne pourront se prévaloir du droit d'appel de la Section d'appel des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Le projet de loi prévoit aussi la détention pendant un an de toute personne entrée au pays dans le cadre d'une opération clandestine, à l'exception des enfants de moins de 16 ans. En agissant ainsi, le gouvernement vient encore une fois nier sa responsabilité et son devoir de protéger les réfugiés et leur droit à un traitement juste et équitable, particulièrement les enfants, et ce, en contravention avec la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le projet de loi omnibus introduit aussi l'exigence de fournir des données biométriques, selon certains critères non précisés pour l'instant, aux personnes qui font des demandes de visa de visite, d'études ou de travail. Il s'agit là de la démonstration flagrante que ce gouvernement carbure au populisme de droite, à la xénophobie et à la peur de l'étranger pour imposer des politiques qui bafouent les droits fondamentaux de la personne.

Conclusion

La lecture de la conjoncture politique tant au Québec qu'au fédéral, surtout au fédéral, peut nous conduire à sombrer dans le défaitisme et le pessimisme, mais cela n'aidera pas à restaurer la démocratie dans ce pays. Nous l'avons affirmé à plusieurs reprises, s'il est essentiel de surveiller nos gouvernements et de s'indigner devant les dérives politiques, cela ne suffit pas. Il faut retrouver la vitalité sociale et politique qui a caractérisé le Québec. Devant les dérives autoritaires du gouvernement fédéral, il faut se mobiliser pour défendre le bien commun et préserver nos institutions démocratiques. Pour Stephen Harper, son parti doit être en constante campagne électorale. Pourquoi ne pas être nous aussi en précampagne électorale ? Nous n'aurons pas trop des quatre prochaines années pour nommer ces atteintes à la démocratie et, surtout, proposer des solutions de rechange. C'est le mandat que se donne *Pas de démocratie sans voix*, une coalition au sein de laquelle la CSQ est très active. Déjà, une conférence publique est prévue les 19 et 20 avril 2012 pour faire le point un an après l'élection du PC et définir des propositions à mettre de l'avant.

Du côté du Québec, il est vrai que le vent électoral souffle, mais d'ici là, la vigilance s'impose et les mobilisations sont aussi nécessaires. Certains rendez-vous pointent, le premier est la manifestation nationale contre la hausse des droits de scolarité, le 22 mars 2012, sous le thème *1 625 \$ de hausse : ça ne passe pas !* Le deuxième est la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2012, qui veut démontrer que les femmes ont toutes les raisons de s'indigner des politiques mises de l'avant par les gouvernements et par certaines institutions internationales, et que le féminisme est plus actuel que jamais.

Nous avons aussi l'invitation lancée par le comédien et metteur en scène Dominic Champagne pour une mobilisation large le 22 avril 2012, Jour de la Terre, afin de crier l'urgence d'assurer une exploitation durable et sensée des richesses naturelles du Québec. « Il faut se rassembler pour dire notre attachement à ce bien commun. Il ne s'agit pas seulement d'être contre, mais de redire les valeurs auxquelles on aspire²². »

Devant les attaques constantes au mouvement syndical, il faut affirmer notre fierté d'être syndiqué et le témoigner haut et fort lors de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, le 1^{er} mai prochain. Ayant pour thème *Nous*, cette journée se place directement sur le plan de l'affirmation de la société dans laquelle nous voulons vivre ensemble. Ce *Nous* appelle la population à crier haut et fort ses revendications et à se mettre en action pour reprendre le contrôle de la situation. Ce qui doit être à l'ordre du jour, c'est le regroupement des forces progressistes et démocratiques pour une société solidaire, plus juste et plus égalitaire.

²² Propos cités par PARÉ, Isabelle (2012). « Dominic Champagne prépare un "printemps québécois" », *Le Devoir* (15 février), p. A-5.